

# La Lettre du Maire

Septembre 2018 - n° 9  
www.mallemortdeprovence.com



**Hélène GENTE**

Maire de Mallemort

Vice-présidente du Conseil de  
Territoire du Pays Salonais

Conseillère Départementale  
des Bouches-du-Rhône

Conseillère de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence



La lettre du Maire - Septembre 2018  
Date de dépôt légal : 24/09/2018  
Directeur de publication : Hélène Gente  
Rédaction : Mairie de Mallemort  
Conception et réalisation : service  
Communication, Mallemort.  
Impression : Mairie  
Tirage : 3 200 exemplaires  
Distribution : 3 200 exemplaires

Chères Mallemortaises, chers Mallemortais,

Je suis heureuse de vous faire parvenir à nouveau la lettre du Maire qui avait été suspendue suite à mon accident. Toutefois, elle changera de périodicité. Je l'utiliserai lorsqu'un sujet spécifique nécessitera une présentation à tous les administrés, comme c'est le cas sur les difficultés rencontrées cet été avec la réception de votre courrier.

## COURRIER : Retour sur un été mouvementé

Depuis l'an dernier, nombre d'entre vous ont été concernés par les campagnes d'adressage qui se sont succédées, en fonction de la localisation de votre logement. Cela génère du changement, des démarches de votre part et un certain bouleversement de vos habitudes. Néanmoins cette régularisation est nécessaire, et il est de ma responsabilité, en tant que Maire, de m'assurer que chaque administré bénéficie du même niveau de services et de conditions de sécurité identiques sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, cet été, Mallemort et les communes

environnantes ont rencontré des irrégularités quant à la réception de leurs courriers. Nous nous sommes donc rapprochés de La Poste pour comprendre et régulariser cette situation. Cette lettre du Maire fait état des raisons qui ont conduit à ce trouble et vous rappelle également, les bonnes pratiques à adopter pour faciliter l'identification de votre domicile.

Je vous souhaite une bonne lecture et compte sur votre bienveillance.

**Hélène GENTE**

### Quelle est l'origine des perturbations cet été ?

Cet été, deux projets se sont télescopés. L'un concerne **l'adressage** conduit par **la mairie** en partenariat avec la Poste, et l'autre est relatif à la **réorganisation interne de La Poste**.

### La réorganisation interne de

**Depuis le mois de juillet**, vous êtes nombreux à avoir fait part d'irrégularités de distribution de courrier sur l'ensemble de la commune. Nous nous sommes rapprochés, à plusieurs reprises, de la Poste pour comprendre la situation :

#### Une réorganisation interne de La Poste :

- Délocalisation du centre de tri et des facteurs de Mallemort à Sénas
- Nouveau personnel à former

#### Un déficit temporaire de personnel :

- Absences (accidents, maladies, congés des facteurs titulaires)
- Méconnaissance du terrain des nouveaux facteurs

#### Une difficulté d'identification sur le terrain :

- Boîte aux lettres mal identifiée = Courrier non distribué par la Poste

### La campagne d'adressage

En application des directives nationales, la commune a établi une convention avec La Poste dans le cadre du **dispositif d'aide à la dénomination et à la numérotation des voies**. Depuis 2017, nous travaillons à la normalisation des adresses. Deux campagnes ont été menées dans les lotissements et le centre-ville. **Aujourd'hui 75% des adresses ont été régularisées**. Les hameaux et campagnes feront l'objet d'une 3<sup>ème</sup> campagne d'adressage entre fin 2018 et 2019.

#### Sur la commune on a relevé les problématiques suivantes :

- 70% des rues possédaient des doublons de numéros liés à l'ancien système de numérotation
- 80% des habitations ne possédaient pas de numéros officiels

Il a donc fallu officialiser les noms d'usages et créer une numérotation.

## Comment est déterminé le nom des voies ?

Créer des adresses normées nécessite de **dénommer toutes les voies** (rues, chemins, impasses, places, etc...). Auparavant (avant 2014) les noms de rues étaient décidés en commission municipale (noms d'oiseaux, noms de fleurs, etc...). Désormais, la **dénomination est faite de manière participative**, puisque la commission hameaux, menée par Anthony Motot, fait des propositions, consulte les habitants et valide en séance, par quartier, les noms de rues validés.

## Comment est déterminée la numérotation ?

Pour que chaque logement soit **facilement identifiable** la numérotation des habitations **est elle aussi normée**. Le logiciel de La Poste détermine la numérotation des maisons de **façon métrique** (le numéro correspond à la distance en mètre entre l'entrée principale du logement et le point de référence, voir illustration). Ainsi, si une habitation se crée entre deux logements existants, l'ajout d'un nouveau numéro est toujours possible (exit les Bis, Ter et les doublons).



**Point de référence**  
Début de la rue le plus proche de la mairie.

## Autres questions fréquentes

### Je suis une société, cela va me coûter cher ?

Le changement d'adresse émanant du conseil municipal : la mise à jour du Kbis est **GRATUITE**.

### Puis-je refuser de changer de numéro ?

La mise à jour est obligatoire puisque, dans un an, La Poste **ne distribuera plus** à l'ancien numéro.

### Je ne comprends pas : Que dois-je faire ?


Prenez le temps de lire votre courrier d'adressage de la Poste, qui vous explique toutes les étapes. Si vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à vous présenter en mairie ou téléphoner au service adressage : **04 90 59 11 05 - adressage@malemort13.fr**

### Oui mais moi, avant tout fonctionnait !

Certes, les facteurs expérimentés compensaient par leur connaissance du terrain. Néanmoins, la Poste se réorganise, les services de secours se mutualisent, les sociétés de services sont multiples : **la normalisation était incontournable**.

### Le nom qui apparaît sur le certificat est erroné, à qui s'adresser ?

Les données présentes sur votre certificat proviennent d'un logiciel alimenté par les notaires relatifs aux actes de propriété. Si vous recensez une erreur (bien vendu, nom erroné, décès du propriétaire, etc) **rappelez-vous du service adressage, en mairie afin qu'ensemble, nous effectuions la régularisation**.



## Zoom sur : Les bonnes pratiques

### Une adresse mise à jour

Les facteurs habituels, connaissant leurs tournées, distribuent le courrier même aux boîtes mal identifiées (numéros et noms manquants, mauvais positionnement sur la voie, etc). Cependant, **cela pose problème aux facteurs remplaçants**. Par ailleurs, il faut savoir que cette pratique sera de moins en moins admise par La Poste.

### Un numéro visible


Chaque administré doit obligatoirement **apposer le numéro attribué à son logement de façon visible depuis :**

- la voie publique
- la boîte aux lettres

A défaut, nous vous recommandons de mentionner les noms des résidents pour éviter toute erreur.

### Une boîte aux lettres bien placée

Chaque administré doit **positionner sa boîte aux lettres** de façon visible, en **bordure de voie publique**. En effet, selon le règlement de La Poste, **le facteur n'a pas le droit de s'engager sur un chemin privé (servitude)**.



**SERVICE ADRESSAGE :** ouvert tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Tél : 04 90 59 11 05 - adressage@malemort13.fr